

COMPTE-RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE n°1/2023

Séance du Vendredi 24 février 2023 à 9 heures 30 minutes
Pôle des services publics

PJ 1

Présents : Frédéric RÉ, Roland DUBERTRAND, Véronique THIRault, Louis DINTRANS, Robert MAISONNEUVE, Jean Pierre CURDI et Julien LACAZE.

Excusés : Jean NADAL, Jean Marc LAFFITTE.

Secrétaire de séance : M. Jean Pierre CURDI

Nombre de membres en exercice : 7

1 - Préparation du Conseil Communautaire : Point portant approbation des Comptes financiers uniques 2022 et Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Président rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera présenté en séance du Conseil Communautaire le 2 mars, puis en séminaire des maires le 18 mars.

En matière de méthode, il propose pour le conseil communautaire du 02 mars de présenter les fiches synthétiques par budget et précise que le Service Comptabilité tiendra, comme les années précédentes, des permanences les 27 et 28 février, pour apporter tout complément d'information aux conseillers communautaires qui le souhaiteraient.

M. Dubertrand félicite Mme Marie-Line Fourcade, responsable du service Comptabilité.

Toutefois, il exprime le souhait de liens plus étroits entre élus et techniciens. Il souhaiterait contribuer davantage sur le volet opérationnel.

Sur un autre aspect, M. Dubertrand s'interroge sur la nécessité de répéter la présentation du ROB en séminaire des maires.

Mme Thirault juge que cette présentation est nécessaire aux élus qui ne siègent pas en Bureau ou en Commission des Finances. Elle réaffirme l'intérêt des réunions préparatoires avec les élus délégués pour répondre au manque de concertation déplorée par certains d'entre eux.

M. Maisonneuve précise que l'envoi des documents ne remplace pas le Débat d'orientation budgétaire.

M. le Président rappelle que l'approbation du budget est l'expression des orientations politiques de l'intercommunalité.

Il invite les membres du bureau à exprimer leurs attentes quant à la fréquence des réunions, notamment de bureau, et leur contenu. Il expose la nécessité d'articuler les différentes instances et pose la question pour chaque sujet « de l'instance la plus cohérente ».

Il rappelle qu'à aujourd'hui, les bureaux sont convoqués soit à la demande de la direction, soit à la demande d'un Vice-président sur une thématique particulière.

M. Dintrans rappelle qu'en 2017 (suite à la fusion), les Vice-Présidents se réunissaient tous les 15 jours. Les séances du Bureau se sont espacées avec la stabilisation des compétences.

⇒ Au prochain Conseil Communautaire, les conseillers seront interrogés sur l'éventualité de présenter le ROB en séminaire des maires (en amont, vérifier si la présentation du SDIS sur la nouvelle organisation territoriale est maintenue).

Concernant les Comptes Financiers Uniques, M. Duberland relève la faible part d'excédent : « Nous avons atteint l'équilibre, sans filet de sécurité ».

M. le Président acquiesce et réaffirme la nécessité pour chaque Commission de travailler à l'organisation des services et leur équilibre financier.

Sur le budget annexe Hôtel d'entreprises

Le Président indique qu'en commission « Finances » de la veille, il a été proposé de ne pas envoyer de subvention du Budget Principal car le déficit va se résorber peu à peu.

Les membres du bureau rappellent que M. Gronnier souhaite un historique du coût d'aménagement du pôle agroalimentaire à Maubourguet.

⇒ Les services sont missionnés pour répondre à la demande de M. Gronnier

Sur le budget annexe Centre de santé

Mme Thirault rend compte des difficultés rencontrées à l'EHPAD de Rabastens/Maubourguet. Faute de médecin prescripteur, 20 lits/130 sont vacants.

M. Duberland demande si la CCAM a connaissance du nombre de visites réalisées par les médecins à l'EHPAD, et de la proportion de consultations faite par les salariés / libéraux : Il souhaite une répartition équilibrée.

Le Président informe les membres du Bureau qu'il souhaite optimiser l'organisation du secrétariat médical. Les réflexions sont en cours, en concertation avec les secrétaires. A terme, il entend que les secrétaires puissent être déployées sur les 3 sites, indépendamment du statut des médecins (libéraux ou salariés).

Concernant l'obtention d'un scanner à Vic-En-Bigorre, le Président informe le Bureau que le nouveau radiologue est disposé à financer un scanner, moyennant une complète autonomie. Pour autant, des rencontres sont programmées avec l'hôpital de Vic pour une vision concertée de l'organisation.

M. Ganiot précise que les autorisations en imagerie médicale sont soumises à autorisation de l'ARS, complexe à obtenir. Toutefois, le nouveau directeur de l'ARS devrait être facilitateur.

M. le Président évoque l'intervention dans la presse de M. Menet qui a annoncé, en lien avec la construction du nouvel hôpital Tarbes-Lourdes à Lanne, « la création d'un nouveau site » à Vic (comme antenne). Le Président précise qu'il s'agit d'un scénario possible mais non validé à ce jour. Il rappelle que l'hôpital de Vic vient d'être labellisé « hôpital de proximité ». Il faut travailler à l'aménagement d'un « point d'urgences gériatriques » au sein de l'hôpital actuel (rénovation/reconstruction) où les patients seront reçus par des médecins généralistes.

Enfin, M. Ganiot expose la négociation en cours entre les syndicats de médecins généralistes et la Caisse nationale d'assurance maladie. La revalorisation du tarif de la consultation à 30€ serait conditionnée à des efforts consentis par les médecins pour lutter contre la désertification médicale. L'une des pistes serait de débiter les gardes le vendredi soir, plutôt que le samedi midi.

Sur le budget annexe Centre multimédia

Concernant la copropriété du Centre, le Président rend compte du souhait de M. Menet de scinder la partie bâtiminaire et la partie organisationnelle (notamment RH). Les personnels resteront des agents de la CCAM.

Le Président souhaite par ailleurs voir évoluer le personnel et confier de nouvelles missions à Mme Isabelle Marre en décloisonnant les services culture et patrimoine. Ce faisant, une partie des dépenses en personnel basculerait sur le Budget Principal.

Enfin, il rappelle que M. Ganiot pilote la mise en réseau des services enfance - culture - médiathèques.

Sur le budget annexe SPANC

M. Dintrans énonce que les agents n'utilisent par l'ordinateur et le logiciel qui leur ont été fournis pour gagner du temps sur les contrôles.

Le Président informe que les 3 agents effectuent 300 contrôles / an (contre 600 auparavant). Il rend compte du souhait d'un agent de progresser dans ses missions. Celui-ci est chargé de soumettre une proposition.

Sur le budget annexe Collecte et traitement des déchets

M. le Président rappelle la polarisation politique concernant le traitement et la valorisation des déchets.

Indépendamment de toute affinité, le circuit des déchets doit être pensé en tenant compte de plusieurs facteurs : la proximité de Valor Béarn - le projet de centre de tri à Masseube (Trigone) - le développement des points d'apport volontaire « bouteilles plastiques et papier » - les dépôts de déchets verts à Lescar (convention ADEME).

M. le Président remercie M. Laffitte pour son travail.

Les réflexions seront conduites avec le soutien des Présidents de collecte des Hautes-Pyrénées et de M. Nicolas Datas-Tapie, Conseiller départemental.

Sur le budget principal

Malgré l'inflation, la situation financière de la collectivité est similaire à celle de 2017 (après fusion). Cela démontre que la CCAM est une « collectivité de services » capable de porter des investissements structurants.

Les projets à venir pourraient associer mise en tourisme et mobilité avec la création de liaisons douces (cf. Etude en cours du cabinet Ted Conseil pour valoriser les filières agricole et viticole dans le cadre d'un projet touristique et économique).

M. Maisonneuve expose la nécessité d'associer Plaimont dans le projet « Porte de la Bigorre ».

M. Duberland défend les partenariats public/privé.

Les membres du bureau s'accordent à dire qu'il faut développer des activités complémentaires.

2 - Décisions du Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations

TRAVAUX ÉCOLE DE BAZILLAC – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE PROGRAMMATION DETR ET FAR 2023

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur l'école de Bazillac en 2023.

La commune de Bazillac a déjà refait une partie du toit en 2022 ; ces travaux concernent donc une 2eme phase.

Il y a en effet des écoulements d'eau dans la zone de préparation de la cantine et au-dessus des WC intérieurs. Ce toit situé au nord du bâtiment est en très mauvais état et dispose de deux vieilles fenêtres de toit. Il est donc envisagé de rénover cette partie de toit.

Le montant global estimé des travaux est de 5.430,50 € HT, soit 6.516,60 € TTC.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de Bazillac, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Etat / DETR 2023	2.715, 00 €	50%
Conseil départemental 65 / FAR 2023	1.629,00 €	30%
Autofinancement	1.086,50 €	20%
Total HT	5.430,50 €	100%

Monsieur le Président propose de faire une demande pour présentation au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2023 pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 5.430,50 € HT, soit 6.516,60 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↳ de valider le programme de travaux tel que présenté et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 5.430,50 € HT, soit 6.516,60 € TTC pour l'année 2023 ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Département la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR et du FAR 2023 ;
- ↳ de demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- ↳ de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce et tout document afférent à ce dossier ;
- ↳ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX ÉCOLE DE LAFITOLE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE PROGRAMMATION DETR ET FAR 2023

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur l'école de Lafitole en 2023.

En effet, la commune envisage de changer la chaudière fioul de l'école. Pour répondre aux préconisations du plan sobriété mis en place, la commune et la Communauté de Communes Adour Madiran souhaitent remplacer cet équipement par un système de pompe à chaleur air/eau, permettant ainsi de garder le système de radiateurs en place.

Le montant global estimé des travaux est de 30.167,00 € HT, soit 36.200,40 € TTC.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de Lafitole, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Etat / DETR 2023	15.083,00 €	50%
Conseil départemental 65 / FAR 2023	9.000,00 €	30%
Autofinancement	6.084,00 €	20%
Total HT	30.167,00 €	100%

Monsieur le Président propose de faire une demande pour présentation au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2023 pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 30.167,00 € HT, soit 36.200,40 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↳ de valider le programme de travaux tel que présenté et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 30.167,00 € HT, soit 36.200,40 € TTC pour l'année 2023 ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Département la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR et du FAR 2023 ;
- ↳ de demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;

- ↳ de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- ↳ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX ÉCOLE DE SARRIAC-BIGORRE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur l'école de Sarriac-Bigorre en 2023.

En effet, la commune envisage d'équiper les salles de classes et la cantine d'un « système » permettant de générer de la fraîcheur. Le choix s'est porté sur un système de pompe à chaleur air/air réversible. Cette réversibilité permettra, bien évidemment, de générer de la fraîcheur lors des périodes caniculaires, mais également de la chaleur sur les périodes pré et post hivernales et ce, de façon très réactive.

Cette option permettra d'économiser le chauffage central et donc de la consommation de gaz, sur ces périodes où il n'est pas nécessaire d'avoir le chauffage en fonctionnement permanent.

Pour mémoire, la commune de Sarriac-Bigorre a mené une opération de rénovation et de mise aux normes de l'école publique en 2016. Compte tenu de l'existence du réseau Gaz de GRDF à proximité de l'école, mais aussi du fait que durant l'été le bâtiment est fermé (vacances scolaires), le choix de mettre en œuvre un chauffage central au gaz, via une chaudière, a été fait.

Le montant global estimé des travaux est de 11.360,00 € HT, soit 13.632,20 € TTC.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de Sarriac-Bigorre, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

N° Opération	Intitulé	Coût HT	Délai	DETR		FAR		Région		FP		Priorités
				Taux	Mt	Taux	Mt	Taux	Mt	Taux	Mt	
2023 - 1	Climatisation Ecole / Cantine	12 861,17	2022	50%	6 430,59	0%	0,00	25%	3 215,29	25%	3 215,29	Etablissement scolaire public 1er degré

Monsieur le Président propose de faire une demande pour présentation au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et de la Région pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 11.360,00 € HT, soit 13.632,20 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↳ de valider le programme de travaux tel que présenté et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 11.360,00 € HT, soit 13.632,20 € TTC pour l'année 2023 ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et de la Région Occitanie la subvention la plus élevée possible ;
- ↳ de demander à Monsieur le Préfet et Madame la Présidente de la Région l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- ↳ de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- ↳ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

RÉHABILITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MAUBOURGUET – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la compétence obligatoire « *aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* » la Communauté de Communes Adour Madiran est propriétaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Maubourguet.

- Il informe que plusieurs désordres ont été constatés ces dernières années :
- des fuites régulières des alimentations en eaux des sanitaires des différents blocs,
 - des problèmes d'évacuation des eaux usées dans les différents blocs,
 - des coupures électriques intempestives liées à une proximité des équipements électriques et sanitaires dans les gaines techniques,
 - un manque d'espaces d'aménagement pour les utilisateurs concernant les véhicules,
 - des portes des locaux sanitaires à changer,
 - la remise en service de l'emplacement handicapé.

Ces nombreux désordres conduisent à un taux d'inconfort important et des plaintes des usagers de l'aire.

Il indique qu'une étude a alors été diligentée pour apporter des solutions en urgence.

Les travaux consistent donc en :

- la rénovation des blocs sanitaires,
- le renforcement du réseau électrique lié à un manque de puissance,
- la création d'une plateforme pour les véhicules,
- le changement des alimentation AEP,
- le changement des chauffe-eaux,
- le changement des portes hors service.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Etat	70.000,00 €	70 %
Autofinancement CCAM	30.000,00 €	30 %
Total	100.000,00 €	100 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↪ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 100.000,00 € HT, soit 120.000,00 € TTC pour l'année 2023 ;
- ↪ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'appel projet GDV 2023 ;
- ↪ donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- ↪ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

CCAM – APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA MAISON DES VINS DE MADIRAN 2023-2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les appellations Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh éclatées sur 2 régions (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), 3 départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Gers) et 4 communautés de communes (Nord-Est Béarn et Luys en Béarn sur le 64, Adour

Madiran sur le 65 et Armagnac Adour sur le 32) => une multiplicité d'acteurs qui suppose une nécessaire collaboration de l'ensemble des parties pour mener à bien le projet de développement territorial.

Il indique que le projet est porté par la Maison des Vins de Madiran autour de 5 axes :

- développement économique : installation / transmission et alliances locales avec d'autres opérateurs économiques
- œnotourisme : créer les conditions de développement d'une « destination Madiran »
- jeunes vigneron : les intégrer aux lieux dans l'animation et le développement de l'appellation
- Madiran 2030 : actions liées à la recherche et au développement (ex : adaptation au changement climatique...)
- création d'un observatoire de filière : outil utile au réseau de vigneron sur la question du Madiran « produit » et aux partenaires sur la question du Madiran « territoire ».

Il précise en outre que les Communautés de Communes associées à la démarche, soit Adour Madiran, Armagnac Adour, Luys en Béarn et Nord-Est Béarn, participent à ce projet sur l'axe œnotourisme (accueil, fête du Madiran, signalétique, route des vins, marque « destination Madiran »...).

Elles s'engagent à soutenir les actions envisagées pour les années 2023, 2024 et 2025 comme suit :

Communauté de Communes	Total
Adour Madiran	5.433,37 €
Armagnac Adour	3.210,46 €
Luys en Béarn	6.786,92 €
Nord-Est Béarn	6.569,25 €
Maison des Vins de Madiran	26.305,47 €
TOTAL	48.305,47 € (*)

(*) Le montant global est basé sur la prise en charge d'une partie du coût salarial de la chargée de communication et œnotourisme et du stagiaire de la Maison des Vins.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↳ de valider le principe d'une participation financière de la Communauté de Communes Adour Madiran portant sur la prise en charge d'une partie de l'emploi de chargé(e) de communication et du stagiaire de la Maison des Vins de Madiran pour les missions telles que décrites supra ;
- ↳ de valider le principe de répartition entre communautés de communes définie à 50/50 en fonction du potentiel fiscal / habitant et de la population des communes de l'appellation ;
- ↳ de s'engager à co-financer le poste à hauteur de 5.433,37 € par an, reconductible 2 fois sous réserve de l'obtention de résultats probants ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision et lui donner tout pouvoir pour mener à bien ce dossier ;
- ↳ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Concernant la participation financière des EPCI, Roland Dubertrand ajoute que la surface de vignobles aurait pu constituer une clé de répartition.

CCAM – APPROBATION PARTICIPATION A L'ACTION DÉPARTEMENTALE DE PROSPECTION D'INVESTISSEURS POUR LA CRÉATION/REPRISE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES 2022-2024

Monsieur le Président informe l'assemblée que le département des Hautes-Pyrénées (65) met en œuvre depuis 2018 une démarche de prospection d'investisseurs intéressés pour la reprise ou la création d'établissements d'hébergement touristique sur notre territoire et pour les renseigner sur les aides financières mobilisables dans le cadre de leur projet.

Le dispositif a été renouvelé pour la période 2022-2024 dans le cadre d'un marché conclu avec la société Géolink Expansion ; le montant de la prestation s'élève à 84 000 € TTC pour 36 mois.

Le Département a proposé aux communautés de communes et d'agglomération des Hautes-Pyrénées de contribuer à cette dépense pour moitié de cette somme, soit 42.000,00 € répartis entre eux selon le mode de calcul suivant :

PARTENAIRE	Part fixe 500€/an	Nombre de lits	% du total lits	Part variable / nombre de lits	Participation globale
DÉPARTEMENT					42.000,00 €
EPCI dont :					42.000,00 €
CC Adour Madiran	1 500	835	0,73%	208	1 708 €
CC Aure Louron	1 500	30 835	26,99%	7 692	9 192 €
CC des Coteaux du Val d'Arros	1 500	311	0,27%	78	1 578 €
CC du Pays de Trie et du Magnoac	1 500	709	0,62%	177	1 677 €
CC du Plateau de Lannemezan	1 500	2 857	2,50%	713	2 213 €
CC Haute Bigorre	1 500	12 826	11,23%	3 200	4 700 €
CC Neste-Barousse	1 500	1 428	1,25%	356	1 856 €
CC Pyrénées Vallée des Gaves	1 500	33 083	28,96%	8 253	9 753,00 €

La convention ci-annexée vient définir les conditions de ce partenariat. Les EPCI des Hautes-Pyrénées participent pour un montant total de 42.000,00 € répartis entre eux, la participation globale pour la Communauté de Communes Adour Madiran s'élevant à 1.708,00 € selon le mode de calcul détaillé à l'article 2 de ladite convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ↳ d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes Adour Madiran à la mise en œuvre de la démarche de prospection d'investisseurs intéressés pour la reprise ou la création d'établissements d'hébergement touristique dans le Département 2022-2024 ;
- ↳ par conséquent, de valider cette participation moyennant la somme de 1.708,00 € ;
- ↳ de mandater Monsieur le Président pour signer la convention de participation ci-annexée ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;
- ↳ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

ESPACES FRANCE SERVICE – DEMANDE AIDE ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE L'ETAT

Monsieur le Président rappelle le dispositif des Espaces France Services, modèle d'accès aux services publics permettant à chaque citoyen – quel que soit l'endroit où il vit – d'accéder aux services publics et d'être accueilli, dans un lieu unique dédié, par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches au quotidien.

En créant ce label « France Services », l'Etat établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux citoyens.

Sur le territoire Adour Madiran, les 3 Espaces France Services ont été labellisés : Rabastens et Vic au 1er janvier 2020 et Maubourguet au 1er février 2020.

Ces guichets uniques, qui rassemblent en un même lieu plusieurs partenaires (emploi, prestations sociales, impôts...) se caractérisent par 4 ambitions :

1. le retour du service public au cœur des territoires (accès à un EFS en moins de 30 minutes),
2. un service public moderne (présence physique d'agents d'accueil formés, exploitation des potentialités du numérique),
3. un niveau de qualité garanti,
4. un lieu de vie agréable et convivial.

Pour y répondre efficacement, chaque agent d'accueil bénéficie, avant toute ouverture d'un Espace France Services, d'une formation pour entre autres :

- donner une information de premier niveau,
- mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques,
- aider aux démarches en ligne,
- résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Monsieur le Président indique que pour stabiliser les conditions de financement du réseau France Services, chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000,00 € par année de durée de la convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le bureau de la Communauté de Communes Adour Madiran, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de fonctionnement allouée par l'Etat à hauteur de 30 000,00 € pour chaque structure labellisée, soit 90 000,00 € /an sur la durée de la convention-cadre ;
- ⇒ de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération ;
- ⇒ de rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Points d'information

La nouvelle organisation des services techniques est présentée aux membres du bureau. Ce nouvel organigramme supprime la précédente organisation par secteur et permet de positionner M. Lassalle sur un volet stratégique.

⇒ [M. Maisonneuve sollicite un organigramme actualisé et un inventaire du matériel « technique »](#)
[Demande validée mais après passage devant le Comité Territorial Social qui doit être convoqué fin mars 2023.](#)

M. le Président informe les membres du Bureau que la Commune de Vic-En-Bigorre a fait le choix de revenir sur le principe de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur la zone de la Herray. Il regrette le caractère isolé et non concerté de cette décision.

M. Dintrans relate les débats sur le reversement de la TA au sein de son Conseil Municipal. Le choix de maintenir le reversement n'est pas consensuel

⇒ [Il est convenu d'organiser une rencontre associant le Président et les maires des Communes concernées par le reversement de la taxe.](#)

4 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30 minutes.